



Projet financé par
l'Union européenne

PROJET EUROMED JUSTICE II



GRUPE DE TRAVAIL 3 DROIT PÉNAL ET DROIT PÉNITENTIAIRE

3^e RÉUNION

LES INSTRUMENTS TECHNIQUES POUR LA COOPÉRATION JUDICIAIRE INTERNATIONALE EN MATIÈRE PÉNALE

Athènes (EL), les 9 et 10 juin 2009

ORDRE DU JOUR

Lundi 8 juin 2009

20h00 Dîner de bienvenue pour les représentants des pays MEDA

Mardi 9 juin 2009

08h45–09h00 Enregistrement des participants.

09h00–09h30 Discours d'ouverture.

Eftychia PHILIPPAKI, Directrice générale, Direction générale Coordination législative et Relations juridiques spéciales, ministère de la Justice hellénique, Athènes (EL)

Présentation du groupe de travail et du projet :

Anna ABARIOTOU, Chef d'Unité faisant fonction, EuropeAid Office de coopération, Commission européenne, Bruxelles (BE)

09h30–09h45 Présentation des participants

09h45-10h00 Présentation du cadre général de cette composante, des principales questions proposées pour les discussions, du programme de travail et de la méthodologie à suivre pendant la réunion.

Andrés SALCEDO VELASCO, Magistrat, Chef de l'équipe chargée de la mise en oeuvre du Projet EuroMed Justice II, IEAP-CER, Barcelone (ES)

10h00-10h45 1^{er} exposé sur « Les principes généraux de la coopération judiciaire internationale en matière pénale »

Orateur : *Jorge Albino ALVES COSTA*, Procureur, Tribunal constitutionnel, Lisbonne (PT)

10h45-11h00 Pause café

11h00-12h00 2^e exposé sur « Les instruments pratiques de coopération. Une référence spécifique à l'évolution des différents réseaux œuvrant dans ce domaine. Mention spéciale d'EUROJUST »

Orateurs : *Daniel BERNARD*, Magistrat de liaison belge au Maroc, Rabat (MA)

Katerina LOIZOU, Membre national de Chypre, EUROJUST, La Haye (NL)

12h00-13h00 Débat

Andrés SALCEDO VELASCO

13h00-14h00 Déjeuner

14h00-15h30 Présentation de la situation actuelle dans ce domaine dans chaque pays par les représentants respectifs des pays MEDA et débat sur les réponses fournies au questionnaire sur ce thème.

Andrés SALCEDO VELASCO

15h30-16h30 La situation actuelle dans les pays MEDA concernant ce domaine : conditions requises pour la mise en place d'un réseau de coopération judiciaire (I)

Andrés SALCEDO VELASCO

16h30-16h45 Pause café

16h45–17h30 La situation actuelle dans les pays MEDA concernant ce domaine : conditions requises pour la mise en place d'un réseau de coopération judiciaire (II)

Andrés SALCEDO VELASCO

20h00 Dîner officiel offert aux participants par le ministère de la Justice grec, « Roof Garden », Hôtel Divani Palace Acropolis.

Mercredi 10 juin 2009

08h45–10h30 Débat sur le code de bonnes pratiques en Europe

Andrés SALCEDO VELASCO

10h30–10h45 Pause café

10h45–12h00 Débat. Propositions spécifiques en vue d'améliorer la structure régionale sur ce thème.

Andrés SALCEDO VELASCO

12h00-13h00 Débat. La formation : une question clé. Recommandations et activités de formation à adopter.

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS, Magistrat, Responsable de formation, Projet EuroMed Justice II, Barcelone (ES)

Andrés SALCEDO VELASCO

13h00-14h00 Déjeuner

14h00-15h30 Présentation aux participants des conclusions, recommandations et contributions rattachées aux activités.

15h30-16h00 Pause café

16h00-17h30 Adoption des conclusions, recommandations et contributions rattachées aux activités.

17h30-17h45 Clôture.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Présentation

Cette réunion se situe dans le cadre de la troisième composante du projet : « Droit pénal et droit pénitentiaire, et coopération pénale ».

Au cours de cette troisième réunion consacrée au thème « Les instruments techniques pour la coopération judiciaire internationale en matière pénale », nous souhaitons partager l'avis des experts internationaux et l'approche qu'ont les participants de ce thème à partir de leur propre perspective et de leurs instruments juridiques respectifs. Grâce à une discussion approfondie et détaillée, nous connaissons la situation actuelle des questions faisant l'objet du débat, en particulier :

1. Les principes ou caractéristiques qui dominent actuellement dans la coopération pénale judiciaire internationale, en particulier dans le contexte européen (pour citer seulement certains de ces traits communs qui dérivent des réglementations sur l'entraide judiciaire pénale, tant dans le cadre de l'UE que dans le cadre du Conseil de l'Europe et dans de nombreuses conventions bilatérales signées entre des pays de l'UE et des États tiers : assistance nécessaire, anti-formalisme, communication directe, limites du refus, motivation des décisions de coopération, intervention des instances de médiation, application éventuelle du droit procédural de l'État requérant, principe de conservation de la demande d'entraide, critères généraux communs autour des langues de travail, frais, coopération avec des tribunaux internationaux, autonomie du pouvoir judiciaire pour certains accords en exécution de demandes d'entraide judiciaire en matière pénale, reformulation du principe d'ordre public de procédure, lignes de résolution de conflits entre les nouveaux instruments juridiques internationaux de coopération judiciaire en matière pénale et le droit constitutionnel interne, etc.).
2. Faire connaître la structure de réseaux qui est actuellement l'un des mécanismes les plus efficaces du point de vue opérationnel et fonctionnel pour améliorer la pratique de la coopération judiciaire internationale en matière pénale, spécialement dans le cadre européen. Enfin, identifier les problèmes pratiques rencontrés au niveau de la coopération judiciaire internationale dans les pays MEDA par rapport à ces deux thèmes.

Ainsi, nous saurons quels sont les besoins et les priorités à couvrir par les activités de formation et visites d'études. Nous définirons aussi comment mieux cibler les séminaires sur cette composante et quels sont les principaux éléments et questions à prendre en compte afin d'atteindre les objectifs de ce projet. En outre, on adoptera un certain nombre de recommandations rattachées à ce thème et on entamera une discussion sur l'élaboration du

document final qui est le résultat à produire par le groupe de travail, à savoir le texte des Conclusions.

Les recommandations formulées durant les 4 réunions de ce Groupe de travail seront présentées lors de la Conférence régionale prévue en octobre 2009.

Méthode de travail

Le point de départ est que tous les participants soient conscients du fait qu'ils sont les principaux acteurs du groupe de travail et, qu'à ce titre, ils doivent fournir les informations requises et coopérer à la définition de la stratégie et des objectifs à atteindre à travers ce projet.

Nous attendons des experts qui participeront à ce groupe de travail qu'ils aient une connaissance approfondie des thèmes à l'ordre du jour et qu'ils brossent un tableau détaillé de la situation actuelle. Nous souhaitons aussi qu'ils se préparent à l'avance pour la discussion afin d'obtenir les résultats les plus fructueux possibles. Dans ce contexte et afin de garantir une bonne préparation, l'Equipe chargée du projet fournira aux participants, au moins deux semaines avant la date de la réunion, la Note de synthèse et les questions à aborder.

Comme le groupe de travail ne se réunit que pendant 2 jours, la préparation préalable des experts est plus que souhaitable pour atteindre les objectifs fixés dans un délai aussi court.

Experts

Les experts doivent être disposés à livrer une contribution effective aux travaux de leur groupe de travail. Ceci implique non seulement que leur pays d'origine les autorise à disposer de suffisamment de temps pour participer aux quatre réunions prévues pour chaque composante du projet, mais plus particulièrement qu'entre deux réunions ils disposent de suffisamment de temps pour continuer à travailler ensemble et avec l'équipe chargée du projet, de manière virtuelle à travers le site Internet du projet et/ou par d'autres moyens (courriels, etc.) de façon à permettre la continuité des travaux et un échange d'informations, documentation et idées.

La qualité des experts proposés représente la principale garantie de voir les efforts que nous déploierons ensemble au cours des réunions des groupes de travail déboucher sur une bonne analyse et un diagnostic exact de la situation dans chaque composante, et sur un échange d'informations à la fois utiles, fiables et précises. Ceci contribuera sans nul doute à ce que chaque groupe de travail formule une série de propositions d'action.

Résultats attendus du Groupe de travail 3

1. Définir l'approche générale des questions à débattre de la part des experts internationaux et des pays MEDA.
2. Connaître la situation actuelle de la transposition et de l'application des conventions internationales sur le droit pénal et le droit pénitentiaire dans chaque Partenaire méditerranée et dans le domaine de la coopération en matière pénale.
3. Discuter de manière spécifique de la façon dont les travaux de ce groupe de travail pourraient contribuer à atteindre les principaux objectifs du projet au regard de la transposition et surtout de l'application des conventions internationales sur le droit pénal et le droit pénitentiaire, et la coopération internationale en matière pénale. Cette composante reflète la grande préoccupation suscitée par les groupes les moins protégés et les plus démunis (les mineurs en prison, les peines alternatives à l'emprisonnement, la réinsertion sociale des anciens détenus, etc.). La transposition constitue une étape importante dans tout processus de réforme visant à couvrir les besoins de formation du personnel pénitentiaire, le développement de la formation et des activités dans les prisons, et à soutenir les catégories vulnérables de prisonniers tels que les mineurs. En même temps, on tiendra compte de la nécessité de s'aligner sur les conventions internationales à la lumière des exigences posées par la coopération judiciaire internationale sous l'angle de la lutte contre le terrorisme et d'autres formes de criminalité organisée transnationale. Les priorités des travaux de ce groupe de travail comprendront aussi : (1) l'identification d'initiatives visant à encourager le recours à des mesures alternatives à l'emprisonnement, comme les travaux communautaires ou les services d'intérêt général; et (2) l'identification de mesures qui contribueront à la réinsertion sociale des anciens détenus.
4. Définir la meilleure façon de cibler les activités futures qui seront déployées dans le cadre de cette composante (et les principaux éléments et questions à prendre en compte pour atteindre les objectifs du projet).
5. Créer une liste provisoire des recommandations éventuelles qui pourraient être développées dans la région euro-méditerranéenne par rapport à cette composante

Résultats spécifiques attendus de la 3^e réunion du Groupe de travail III.

1. Obtenir une image précise de l'évolution sur le plan international des principes généraux de la coopération pénale et des éléments communs qui dérivent des normes d'entraide judiciaire en matière pénale, tant dans le contexte de l'UE que dans le cadre du Conseil de l'Europe et dans de nombreuses conventions bilatérales signées entre des pays de l'UE et des États tiers (p. ex. : assistance nécessaire, anti-formalisme, communication directe, limites du refus, motivation des décisions de coopération, intervention des instances de médiation, application éventuelle du droit procédural de

l'État requérant, principe de conservation de la demande d'entraide, critères généraux communs autour des langues de travail, frais, coopération avec des tribunaux internationaux, autonomie du pouvoir judiciaire pour certains accords en exécution de demandes d'entraide judiciaire pénale, reformulation du principe d'ordre public de procédure, lignes de résolution de conflits entre les nouveaux instruments internationaux de coopération judiciaire en matière pénale et le droit constitutionnel interne, etc.).

2. Connaître la formulation la plus actuelle de certains de ces principes et éléments communs qui inspirent les instruments les plus récents et les plus modernes de la coopération pénale internationale.
3. Analyser leur présence dans les normes de procédure pénale des Etats de l'UE et des pays partenaires méditerranéens, leur niveau de réception et de compatibilité avec le droit interne, et leur admissibilité dans les systèmes juridiques respectifs afin de connaître le niveau de compatibilité future et d'évolution dans ce domaine entre le droit communautaire et le droit de chacun des pays partenaires méditerranéens.
4. Diffuser certaines techniques juridiques employées dans les récents instruments juridiques en matière pénale dans l'UE (utilisation de la technique du certificat).
5. Connaître l'évolution des différents réseaux œuvrant dans ce domaine dans l'UE, en particulier EUROJUST, leur efficacité, les liens avec les structures nationales, les problèmes juridiques de coordination avec le fonctionnement des systèmes judiciaires internes, les différents modèles de résolution de ces problèmes et l'avenir des compétences d'Eurojust ainsi que le rôle de cette institution par rapport aux pays tiers.
6. Voir quelle est la situation actuelle dans les pays partenaires méditerranéens et quel est le modèle d'évolution dans ce domaine dans ces pays, en particulier la réception de certains de ces principes dans leurs conventions bilatérales ou multilatérales portant sur la coopération judiciaire internationale en matière pénale.
7. Définir, en particulier, les conditions requises pour l'éventuelle mise en place à l'avenir d'un réseau de coopération judiciaire internationale en matière pénale.
8. Identifier les problèmes pratiques à résoudre.
9. Examiner le code de bonnes pratiques dans le domaine de l'entraide judiciaire en matière pénale au sein de l'UE.
10. La formation : une question clé. Recommandations et activités de formation à réaliser sur ces thèmes.

Documentation

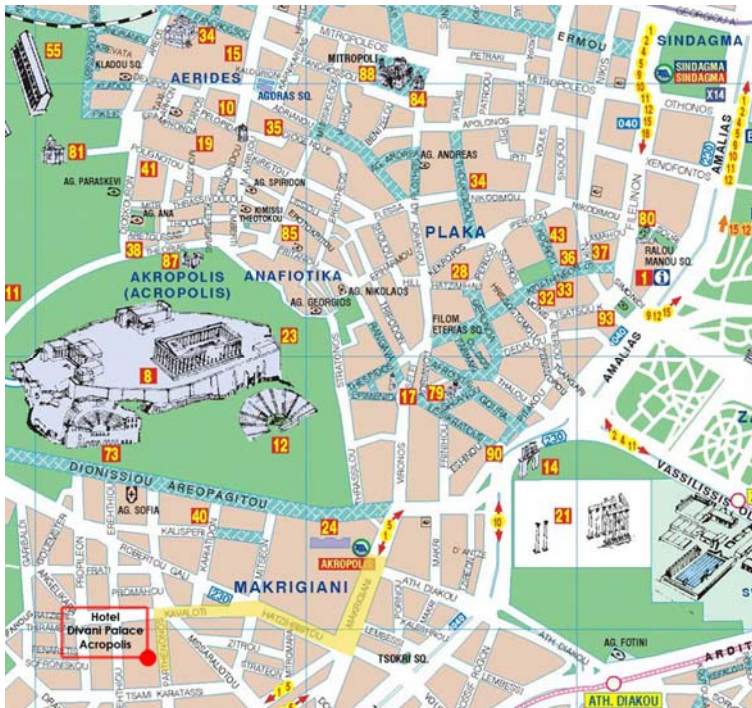
Une liste de la documentation de base sera remise par l'Equipe chargée du projet au moins deux semaines avant la réunion du Groupe de travail :

- 1 Calendrier des réunions de ce groupe de travail.
- 2 Documentation internationale pertinente en la matière produite par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les Nations unies, etc.
- 3 Autres documents, le cas échéant, ceux fournis par les représentants des pays MEDA.

Langues de travail

Cette réunion se déroulera en français, en anglais et en arabe avec interprétation simultanée.

Lieu où se tiendra la réunion et logement des participants



Les participants MEDA seront logés à :

Hôtel Divani Palace Acropolis

19-25 Parthenonos

P.C. 117-42 - Athènes

Tél. : +30 210 9280100

Fax : +30 210 9214993

Email : www.divanis.com/acropolis/

où se tiendra également la réunion